



## Checklist vèlage sur les exploitations d'estivage (bien-être animal)

La personne responsable de/ des alpage(s) sur une exploitation d'estivage où on lieu des vèlages remplit de bonne foi cette liste de contrôle chaque année avant l'estivage, la date, la signe et la conserve avec les autres documents pendant au moins 3 ans.

**Exploitation d'estivage :** .....

**N°BDTA :** ..... **Année** .....

**Responsable d'alpage :** .....

**Vétérinaire de troupeau :** .....

<i>Cocher si conditions remplies</i>	<b>Organisation</b>	<i>Mesures / remarques (si conditions pas remplies)</i>
<input type="checkbox"/>	Est-ce que l'alpage est adapté pour des vèlages au pâturage ? (voir guide pratique, chapitre objectif et finalité)	
<input type="checkbox"/>	Une stratégie de vèlage claire a-t-elle été définie conjointement et tous les propriétaires en ont-ils été informés par écrit ?	
<input type="checkbox"/>	La présence du taureau dans le troupeau d'estivage est-elle adaptée à la stratégie de vèlage choisie ?	
<input type="checkbox"/>	La réglementation du vèlage est-elle connue de tous, fixée dans le règlement d'alpage / contrat et les formalités d'enregistrement des animaux pour l'estivage ont-elles été adaptées ?	
<input type="checkbox"/>	L'éleveur annonce-t-il la date de vèlage par écrit sur le document d'accompagnement au plus tard au moment de la montée à l'alpage ?	
<input type="checkbox"/>	Est-il réglementé qui est responsable de séparer les animaux en état de gestation avancée et de les conduire au(x) pâturage(s) de vèlage ?	
<input type="checkbox"/>	Est-il réglementé qui est responsable, en cas d'urgence, de capturer les animaux dans le(s) pâturage(s) de vèlage et de les fixer dans les infrastructures pour les soins ?	
<input type="checkbox"/>	Est-il réglementé qui marque les veaux au plus tard 20 jours après la naissance mais avant le déchargement à l'alpage et les annonce à la base de données sur le trafic des animaux ?	
<input type="checkbox"/>	Est-il réglementé qui se charge de l'élimination correcte des veaux périssables, des veaux mort-nés et des placentas ?	
<input type="checkbox"/>	Est-il réglementé qui se charge de reconduire dans leur troupeau les vaches mères et les veaux au plus tôt 14 jours après la naissance ?	

<i>Cocher si conditions remplies</i>	<b>Infrastructures</b>	<i>Mesures / remarques (si conditions pas remplies)</i>
<input type="checkbox"/>	La superficie du ou des pâturages de vèlage a-t-elle été déterminée sur la base du nombre d'animaux à vèler et de la durée de séjour prescrite (ligne directrice : 5 ha maximum) et dessinée dans le plan de pâturage ?	
<input type="checkbox"/>	Les pâturages de vèlage sont-ils clôturés avec une clôture électrifiée à deux fils ?	
<input type="checkbox"/>	Des dispositions ont-elles été prises pour déterminer qui mettra en place et entretiendra le ou les pâturages de vèlage, les installations de capture et de fixation et les infrastructures avec possibilité d'un traitement post-vèlage et d'un séjour de courte durée ?	
<input type="checkbox"/>	Le(s) pâturage(s) de vèlage, les installations de capture, de fixation ainsi les infrastructures avec possibilité d'un traitement post-vèlage et d'un séjour de courte durée sont-ils fonctionnels et répondent-ils aux besoins du ou des vétérinaires de troupeau ?	

<i>Cocher si conditions remplies</i>	<b>Responsabilité des animaux</b>	<i>Mesures / remarques (si conditions pas remplies)</i>
<input type="checkbox"/>	Le personnel de l'alpage connaît-il les instructions pour l'estivage de l'OSAV ?	
<input type="checkbox"/>	Le personnel d'alpage a-t-il reçu l'instruction de contrôler les animaux dans le(s) pâturage(s) de vèlage au moins deux fois par jour ?	
<input type="checkbox"/>	Le personnel de l'alpage a-t-il été informé sur les procédures et les responsabilités en cas d'urgence ?	
<input type="checkbox"/>	Le vétérinaire de troupeau soutient-il la stratégie de vèlage choisie et assure-t-il le traitement en cas d'urgences ?	

Date : ..... Signature responsable d'alpage : .....

Date : ..... Signature représentant personnel d'alpage : .....

Date : ..... Signature vétérinaire de troupeau: .....